

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Education, périscolaire et jeunesse »

Conseil municipal du 16 février 2015
Séance du 20 janvier 2015

16 Projet éducatif territorial 2014 - convention

Etaients présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM ASSAMTI, N'DIAYE, ATAKAYA, Mmes GOMES-NASCIMENTO, MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes MEHADJI, SAVAS, MM. BOUKHACHBA, MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etaients absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme OYONO

Pouvoir à :

Mme CAPON

Mme DHOURY

Pouvoir à :

M. VILLEMMAIN

Mme DUHIN

Pouvoir à :

Mme LAMBRE

Mme FAZAL

Pouvoir à :

Mme CARLIER

Mme M'BAYE-DIAO

Pouvoir à :

Mme MAUPIN

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39
- Nombre de conseillers en exercice : 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 39

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur El Hassan ABBADI, maire-adjoint, expose :

La ville de Creil s'est engagée, dès la rentrée 2013, dans la réforme des rythmes scolaires pour l'ensemble de ses écoles, et ce, conformément au cadre général posé par le décret du 24 janvier 2013.

A la rentrée 2014, elle s'est inscrite dans une nouvelle démarche découlant du décret du 7 mai 2014 prévoyant, à titre expérimental, des adaptations à l'organisation précédemment fixée et ce, dans le respect du diagnostic et des objectifs déjà posés par le projet éducatif territorial 2013.

Dans ce contexte, la ville de Creil a déposé un nouveau Projet Educatif Territorial (PEdT) en juin 2014 qui a reçu validation de la part des services de l'Etat pour entrer en vigueur dès la rentrée scolaire 2014-2015. Il concerne toutes les écoles publiques maternelles et élémentaires de la commune de Creil.

Une convention de partenariat doit être cosignée entre l'Etat, le recteur de l'Académie d'Amiens, la CAF de l'Oise et la commune de Creil qui définit le projet éducatif territorial dans le cadre duquel peuvent être organisées des activités périscolaires pour les enfants des écoles de Creil, dans le prolongement du service public de l'éducation et en complémentarité avec lui.

Envoyé en préfecture le 23/02/2015
Révisé en préfecture le 23/02/2015
Affiché le 23/02/2015

maintenant !

Cette convention est signée pour un an. Des modifications peuvent cependant être apportées, sous réserve d'acceptation par l'ensemble des signataires à la présente convention, sous forme d'avenants.

Il vous est demandé d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer avec l'Etat, l'Inspection Académique et la CAF de l'Oise la convention relative au projet éducatif territorial 2014.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu l'avis de la commission « Education, périscolaire et jeunesse » en date du 20 janvier 2015,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39 Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article unique : d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer avec l'Etat, l'Académie d'Amiens et la CAF 60 la convention relative au projet éducatif territorial 2014 et tous les documents y afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 17 FEV. 2015

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :
Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le 23/02/15
et publication ou notification le 17/02/15
CREIL, le 23/02/15

LE MAIRE

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy